

ves et sans gouttière sur les côtés ; convexes en-dessus ; chargées d'un calus huméral ; d'un noir peu luisant ; marquées d'une strie juxta-suturale ridée ou sinueuse , prolongée jusqu'à l'extrémité ; offrant de celle-ci au calus huméral huit à dix autres stries peu régulières , parfois réduites à des rangées de points , tantôt plus ou moins distinctement prolongées jusqu'à l'extrémité , tantôt graduellement affaiblies jusqu'au milieu de la longueur , et indistinctes dans la seconde moitié qui paraît alors faiblement ou obsolètement ponctuée , ainsi que les parties latérales. Intervalles couverts de rides très-apparentes près de la base , progressivement affaiblies ou nulles vers l'extrémité. Dessous du corps et pieds d'un bleu noir brillant , et garnis de longs poils noirâtres. Jambes antérieures extérieurement armées de sept à huit dents , graduellement plus développées de la base à l'extrémité jusqu'à la dernière , qui est généralement la plus forte et séparée par un intervalle plus grand. Premier article des tarses postérieurs aussi grand que les deux suivants réunis.

Cette espèce habite l'Algérie. Je l'ai reçue de M. Gaubil.

#### TRIBU DES LONGICORNES.

##### FAMILLE DES LAMIENS.

**STENIDEA TROBERTI** ; NOB. *Corps linéaire. Tête et partie longitudinalement médiale du prothorax revêtues d'un duvet cendré carné. Elytres d'un rouge brun ; faiblement canaliculées le long de la suture ; ponctuées ; marquées de stries indistinctes à la base ; non prolongées jusqu'à l'extrémité ; revêtues d'un duvet cendré carné ; parsemées de mouchetures punctiformes d'un blanc sale.*

♂ Tarses antérieurs dilatés.

Long. 0<sup>m</sup>,0110 (5<sup>l</sup>), Larg. 0<sup>m</sup>,0033 (4<sup>l</sup> 1/2).

Tête inclinée ; revêtue d'un duvet épais ; cendré ou grisâtre , tirant sur la couleur de chair ; profondément canaliculée entre les antennes ; rayée sur le vertex d'une ligne longitudinale étroite prolongée sur le front ; épistome hérissé de longs poils. Yeux bruns ; très-échancrés ; embrassant la moitié externe de la base des antennes. Celles-ci de moitié plus longues que le corps (♂), au moins aussi longues que lui (♀) ; sétacées , longuement ciliées en-dessous ; de onze articles : le premier épais , renflé dans son milieu ;

à peu près aussi grand que le troisième, brun, couvert d'un duvet analogue à celui de la tête : le second, petit, subglobuleux : le troisième, un peu moins long que le quatrième, et, comme les suivants, d'un rouge brun, couvert de duvet dans sa première moitié, noir et presque glabre dans la seconde. Prothorax de la largeur de la tête en devant; séparé des yeux par un espace égal à leur diamètre; arqué à son bord antérieur; subcylindrique; armé latéralement d'une épine vers les trois cinquièmes de sa longueur; un peu plus long que large; tronqué à la base; convexe en dessus; parsemé de petits points; subsillonné dans son milieu; d'un brun rougeâtre et presque glabre latéralement; longitudinalement revêtu sur les trois cinquièmes médiaux de sa largeur d'un duvet cendré tirant sur la couleur de chair. Ecusson en triangle subéquilatéral; couvert d'un duvet cendré; longitudinalement dénudé dans son milieu. Elytres d'un tiers plus larges à leur naissance que le prothorax à sa partie postérieure, trois fois et demie aussi longues que lui; subparallèles ou faiblement rétrécies sur les cinq sixièmes de leur longueur; arrondies chacune à l'extrémité; déprimées sur le dos; convexement déclives sur les côtés; subcanaliculées le long de la suture; parsemées de points assez rapprochés, plus visibles vers la base qu'à l'extrémité; creusées d'une fossette humérale très-prononcée; marquées de six à sept stries, indistinctes antérieurement, naissant vers le quart de la longueur et graduellement moins légères jusque vers les six septièmes où elles se terminent; revêtues d'un duvet cendré carné; parées de mouchetures cendrées et punctiformes parfois médiocrement apparentes, assez régulièrement disposées sur les stries. Intervalles moins indistinctement limités vers leur extrémité : le troisième, subcostiforme dans sa seconde moitié. Dessous du corps et pieds d'un rouge brun; revêtus d'un duvet cendré; parsemés de petites mouchetures punctiformes obscures. Cuisses renflées. Jambes intermédiaires échancrées sur l'arête externe.

Cette espèce habite l'Algérie. Elle a été découverte par M. Trobert, à qui je l'ai dédiée.

FAMILLE DES SAPERDINS.

**PHYTÆCIA FLAVESCENS**; NOB. *Dessus du corps revêtu d'un duvet flave cendré ou d'un vert jaune pâle sur les élytres,*